

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 avril 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA
NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À L'ÉGARD
DU SECTEUR DU BÉNÉVOLAT

M. Walter McLean (Waterloo) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté l'engagement pris en 1974 et en 1981 par le Secrétaire d'État du Canada en vue d'élaborer, en collaboration avec le secteur du bénévolat, une politique détaillée d'action gouvernementale à l'égard du secteur du bénévolat et qu'elle exhorte le gouvernement à fournir un stimulant immédiat aux 40,000 organismes de charité enregistrés du Canada en mettant en œuvre le crédit d'impôt «donnant-donnant» proposé.

—Monsieur le Président, en présentant cette motion au nom de l'opposition officielle, au nom de mon parti, j'éprouve plus de chagrin que de colère. Je parle de chagrin parce qu'après dix ans de promesses et de propositions concernant l'instauration de relations de travail générales entre les divers groupes bénévoles du Canada, nous en sommes arrivés au point où des représentants des 125 principaux organismes et groupes bénévoles nationaux se sont rassemblés à Ottawa hier, et encore aujourd'hui. Ils se réunissent parce qu'ils sont à la fois mécontents et déçus que le gouvernement du Canada ne tienne aucun compte de leur rôle ni des possibilités qu'ils offrent pour l'avenir de notre pays. Heureusement, ces groupes sont tournés vers l'avenir et continuent à s'efforcer d'expliquer et de faire connaître au gouvernement leurs préoccupations, leurs possibilités et leurs perspectives.

Parmi les principaux représentants et dirigeants de groupes venus de tous les coins du pays se trouvent des Canadiens ayant une expérience dans un vaste réseau regroupant les services médicaux, des associations culturelles du Canada, des organisations de sports amateurs, des organismes bénévoles internationaux, la communauté religieuse, des groupes écologiques et d'autres. Ils appartiennent à ce que nous appelons désormais un secteur de la vie canadienne, le bénévolat, secteur sans but lucratif qui compte près de 40,000 personnes et qui est plus important que l'ensemble des entreprises de fabrication au Canada.

Je n'ai pas l'intention de me contenter de remuer de l'air en vain, monsieur le Président. A mon avis, au lieu de toujours critiquer les aspects négatifs, il vaut mieux proposer quelque chose de positif. C'est pourquoi notre motion propose aujourd'hui au gouvernement de mettre en œuvre une proposition concernant un crédit d'impôt qui lui a été faite il y a près de dix ans. L'existence même des organismes bénévoles du Canada en dépend.

A l'intention de ceux qui désirent vraiment participer au débat d'aujourd'hui et qui se demandent quels sont les participants du secteur bénévole, je rappelle aux députés et au public qu'il compte 125 organismes, parmi lesquels l'Église anglicane du Canada, la Société d'arthrite, l'Association canadienne d'éducation de langue française, l'Association canadienne pour la santé mentale, les Boy-Scouts du Canada, le Conseil des 4-H du Canada, l'Association canadienne de hockey amateur, la Société canadienne du cancer, l'Accès à l'éducation pour la femme, le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, la Croix-Rouge, le Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, les Guides du Canada, l'UNICEF et la Fédération des œuvres.

Comme vous pouvez le constater, les organismes bénévoles sont présents dans toutes les collectivités canadiennes et ils font un apport unique à notre mode de vie. Nous cherchons aujourd'hui à sensibiliser le public à cette cause et à inciter le gouvernement à la prendre au sérieux. Nous posons une question fondamentale touchant la politique publique nationale. Comment pouvons-nous soutenir le bénévolat au Canada et l'inciter à jouer pleinement son rôle dans l'épanouissement de la société canadienne?

• (1115)

Fait ironique à noter, après dix ans d'attente, les dirigeants du secteur bénévole s'entretiennent aujourd'hui même, à Ottawa, avec des représentants de la Commission Macdonald. A l'ordre du jour de ce matin se trouvent les sujets de discussion suivants: l'avenir de la prestation des services à but humanitaire, le rôle et les domaines d'activité du bénévolat, les secteurs public et bénévole, l'édification d'une nation et l'appareil politique, le rôle futur du secteur bénévole à l'égard de l'unité nationale, comment la société doit-elle reconnaître le travail bénévole, l'opinion et le rôle du secteur bénévole quant à la redéfinition des activités prévues pour l'avenir à long terme, et le système à mettre en place en vue d'assurer un financement suffisant, la gestion financière et la responsabilité de ce secteur. Ce sont là toutes des questions qui sont agitées parmi le public depuis plus de dix ans, à la suite de la parution du rapport «Gens d'action». A la lecture de ce rapport, monsieur le Président, je me suis rendu compte que les recommandations que l'on présente aujourd'hui comme nouvelles sont celles qui avaient déjà été présentées en 1976.

Monsieur le Président, je dirai d'abord que mes collègues vont souligner aujourd'hui l'apport des organismes bénévoles nationaux dans les domaines de la santé, de la culture et de la jeunesse et montrer que le secteur bénévole canadien n'a pas de frontières. Le secrétaire général du Commonwealth, Shridath Ramphal, s'adressant aux chefs de la coalition à la Conférence des Organisations nationales volontaires, a signalé dimanche soir que notre monde est démoralisé, qu'il ne conserve que peu d'espoir. A l'entendre, l'internationalisme est en perte de